

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD DE FREE ROAMING ENTRE LA CÔTE D'IVOIRE ET LE TOGO

Lomé, Togo, le 06 décembre 2023

Les usagers de téléphonie mobile du Togo en voyage en Côte d'Ivoire et ceux de la Côte d'Ivoire au Togo pourront bientôt communiquer à moindre coût sans changer de carte SIM grâce à la suppression des frais d'itinérance (roaming).

En effet, pour mettre en œuvre le règlement C/REG.21/12/17 de la CEDEAO portant sur l'itinérance au sein de la communauté, **un protocole d'accord bilatéral de free roaming sur les appels et données internet, a été signé ce 06 décembre 2023 à Abidjan**, entre Mme Namahoua TOURE, Directrice Générale de l'ARTCI de la Côte d'Ivoire et M. GALLEY Michel Yaovi, Directeur Général de l'ARCEP du Togo.

Cette signature est intervenue à l'issue de deux jours de travaux ayant réuni à Abidjan les deux régulateurs et les représentants des opérateurs mobiles de la Côte d'Ivoire notamment MTN CI, Moov Africa CI, Orange CI et ceux du Togo en l'occurrence Moov Africa Togo et Togo Cellulaire.

L'effectivité de sa mise en œuvre à au plus tard le 1^{er} février 2024 se traduira par une baisse très importante des tarifs pour les voyageurs togolais en visite en Côte d'Ivoire et vice versa. En effet, grâce à ce protocole, **pour un togolais en situation de roaming en Côte d'Ivoire :**

- **La réception d'appel devient dorénavant gratuite** durant les trente premiers jours consécutifs de son séjour **dès le 10 janvier 2024** ;
- **L'émission d'appel vers le Togo baissera d'environ 600% avec un prix plafond de 150 Fcfa par minute** alors qu'elle est facturée actuellement jusqu'à 1062 Fcfa la minute chez Togo Cellulaire et 300 Fcfa chez Moov Africa Togo ;
- **La consommation internet sera facturée à au plus 2,2 Fcfa le Mo** alors qu'elle est facturée actuellement jusqu'à 6000 Fcfa chez Togo Cellulaire et jusqu'à 200 Fcfa chez Moov Africa Togo.

Au-delà de la baisse des tarifs de roaming, les travaux ont permis aussi de faire baisser environ de 50% les tarifs des communications internationales hors roaming entre les deux pays qui sont désormais plafonnés à 150 Fcfa la minute.

Fort du soutien du gouvernement, l'ARCEP poursuivra ses efforts afin de multiplier des accords similaires avec les autres pays de l'espace UEMOA/CEDEAO à l'instar du Benin, de la Côte d'Ivoire et du Ghana afin de concrétiser la vision de mobilité et d'intégration numérique communautaire.

Le communiqué de presse est disponible sur le site de l'ARCEP :

<https://arcep.tg/wp-content/uploads/2023/12/CP20231207-Signature-protocole-free-roaming-Togo-CI.pdf>

